

MISSION

L'École de danse contemporaine de Montréal (EDCM) reconnaît l'importance primordiale d'assurer un milieu de vie, de travail et d'études sain et sécuritaire. À cet effet, l'EDCM se conforme à son obligation prescrite par la *Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* qui a adopté une Politique à cet égard. La Politique est accessible sur le site Internet de l'EDCM. Les personnes victimes de violence peuvent accéder au guichet unique via le site Internet de l'EDCM.

L'EDCM s'engage à :

- Maintenir un milieu où tous les membres de sa communauté collégiale se sentent en sécurité et à l'abri de toute violence à caractère sexuel, laquelle n'est aucunement tolérée sous aucune forme;
- Soutenir résolument toute personne qui se prévaudrait de la Politique afin de s'assurer qu'elle reçoive un traitement adéquat et équitable;
- Offrir des activités de prévention et de sensibilisation ainsi que des activités de formation obligatoires pour les membres de la communauté étudiante et de tout son personnel.

Afin de contrer les violences à caractère sexuel dans ses installations, l'École requiert la participation de tous les membres de sa communauté. Les dirigeants, les membres du personnel enseignant, les cadres, les membres du personnel non enseignant ainsi que les étudiants doivent être des acteurs actifs en participant à combattre les violences à caractère sexuel.

SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES

Si vous avez besoin d'une aide immédiate:

- Service de police: 911

- Liste de ressources en violence à caractère sexuel:

<https://www.edcm.ca/ressources-sur-la-violence-sexuelle/>

Bernard Dubreuil, personne-ressource pour les violences à caractère sexuel

Bureau 6.218 (Guichet unique en violence à caractère sexuel)

514-866-9814 # 228

bernard.dubreuil@edcm.ca

Les étudiants et les membres du personnel de l'École de danse contemporaine de Montréal peuvent signaler une situation qui va à l'encontre de la [Politique contre les violences à caractère sexuel](#).

Le guichet unique offre :

1. un service d'écoute; sur les heures de bureau (9 h – 17h)
2. un service de soutien et d'accompagnement;
3. de l'information;
4. des activités de prévention, de sensibilisation et de formation en collaboration avec les ressources spécialisées du cégep du Vieux Montréal;
5. du référencement vers des services spécialisés (CAVAC).

ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

L'École s'engage à assurer:

- Une prise en charge rapide dans un délai maximum de 24 heures;
- La confidentialité des renseignements personnels, et ce, tout au long du processus de signalement ou de plainte;
- Le respect de l'autonomie dans le choix des mesures prises pour les victimes.

MÉCANISME DE PLAINTÉ

Tout membre de la communauté de l'École peut signaler un manquement dans les services offerts par le guichet unique en violence à caractère sexuel en s'adressant à :

Karine Lelacheur-Titley, coordonnatrice des services pédagogiques

Bureau 6.219

514-866-9814 poste 233

karine.ltitley@edcm.ca

Lisa Davies, directrice artistique et des études

Bureau 6.214

514-866-9814 poste 226

lisa.davies@edcm.ca

Yves Rocray, directeur général

Bureau 6.215

514-866-9814 poste 222

yves.rocray@edcm.ca

Toutes ces personnes peuvent recevoir et traiter vos commentaires, suggestions et plaintes en ce qui concerne le guichet unique en violence à caractère sexuel.

- Pour une suggestion ou un commentaire, présentez un résumé de la situation.
- Pour une plainte, certaines informations pourraient être utiles, telles que votre nom et vos coordonnées, le nom de l'employée ou de l'employé ainsi que la date et l'heure de l'évènement.
- Il n'y a pas de date limite pour déposer une plainte.

Les personnes qui recevront la plainte:

- Prennent en charge le dossier dans les 14 jours ouvrables;
- Rencontrent la personne plaignante afin de colliger les informations pertinentes;
- Déterminent les mesures d'accommodements nécessaires à mettre en place;
- Réfèrent, le cas échéant, vers les ressources appropriées;
- Procèdent à une enquête administrative auprès des personnes visées par la plainte;
- Déterminent les mesures à prendre selon les conclusions de cette enquête;
- Informent la personne plaignante de l'issue de sa plainte dans un délai maximum de 30 jours ouvrables à partir de la date de la réception de la plainte.

6. COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE

École de danse contemporaine de Montréal

1435, rue de Bleury, suite 600

Montréal, Québec

H3A 2H7

514-866-9814

info@edcm.ca

[Accueil | École de danse contemporaine de Montréal \(edcm.ca\)](#)

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi: 9h00 à 17h00

7. DATE D'ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE SERVICE

Cette déclaration de service a été adoptée le 4 juin 2024.